

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 29 mars 2016, à 17 h 15.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Jacques Denis et Alain Leclerc

Sont absents :

Madame la conseillère Sylvie Adam et Monsieur le conseiller David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 16-149

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johanne Delage
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance, avec le retrait des points suivants :

- **Point 6 :** Complexe hôtel et centre de congrès – Centres d'Achats Beauward ltée – Modification de l'entente de collaboration
- **Point 7 :** Complexe hôtel et centre de congrès – Déplacement des services publics – Contrat

Adoptée à l'unanimité



Résolution 16-150

Parc des Loisirs La Providence – Services professionnels en génie civil et structure – Mandat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en génie civil et structure dans le cadre des travaux de mise à niveau du parc des Loisirs La Providence;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le surintendant aux immeubles et aux espaces verts en date du 23 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil mandate la firme Cima+ S.E.N.C., pour les services professionnels en génie civil et structure comprenant, notamment, la préparation des plans et devis, les estimations budgétaires détaillées, l'analyse de soumissions et la surveillance des travaux sans résidence, dans le cadre des travaux de mise à niveau du parc des Loisirs La Providence.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont estimés à un montant maximum de 18 079,82 \$, taxes incluses, selon les tarifs horaires apparaissant à l'offre de services soumise en date du 21 mars 2016.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Cima+ S.E.N.C. pour donner application au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 16-151

Parc des Loisirs La Providence – Services professionnels en électricité – Mandat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en électricité dans le cadre des travaux de mise à niveau du parc des Loisirs La Providence;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le surintendant aux immeubles et aux espaces verts en date du 23 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil mandate Les Services EXP inc., pour les services professionnels en électricité comprenant notamment la préparation des plans et devis, les estimations budgétaires détaillées, l'analyse de soumissions et la surveillance des travaux sans résidence, dans le cadre des travaux de mise à niveau du parc des Loisirs La Providence.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont estimés à un montant maximum de 16 096,50 \$, taxes incluses, selon les tarifs horaires apparaissant à l'offre de services soumise en date du 22 mars 2016.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec Les Services EXP inc. pour donner application au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 16-152

Levée de la séance

Il est proposé par Alain Leclerc
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité